

TYLOSIN 40 PRÉMÉLANGE

(phosphate de TYLOSIN)

POUR USAGE DANS LES ALIMENTS POUR PORCS, BOVINS DE BOUCHERIE ET LES POULETS À GRILLER SEULEMENT

Usage vétérinaire
seulement

Contenu net 25 kg

No. D'enregistrement
00800422

ACTIVE INGREDIENT

tylosin (comme phosphate de TYLOSIN) 88 g par kilogramme de prémélange



INDICATIONS

A. Porcs:

- I. Pour aider à stimuler la croissance et à améliorer la conversion alimentaire.
- II. Comme adjuvant au traitement et à la prévention d'une récurrence cyclique de la dysenterie porcine (dysenterie sanguinolente, diarrhée sanguinolente, dysenterie noire, colite hémorragique, vibrio).
- III. Pour aider à prévenir l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à Lawsonia intracellularis.
- IV. Comme adjuvant au traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite causée à Lawsonia intracellularis lorsqu'utilisée à la suite d'un traitement avec le Poudre Soluble TYLOSIN.
- V. Pour le traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite, associée à Lawsonia intracellularis.
- VI. Pour le traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite, associée à Lawsonia intracellularis en présence d'infection persistante ou récurrente.

B. Bovins de boucherie

Pour réduire l'incidence des abcès du foie causés par Arcanobacterium pyogenes (antérieurement Actinomyces pyogenes) et Fusobacterium necrophorum chez les bovins de boucherie (bouvillons et génisses) élevés en parquet et destinés à l'abattage.

C. Poulets à griller

Pour aider à traiter l'entérite nécrotique causée par Clostridium perfringens chez les poulets à griller.

Remarque

Un diagnostic doit d'abord avoir été posé pour ces maladies par un vétérinaire avant que ne soit entrepris un traitement et un programme de prévention de la dysenterie porcine ou de l'entéropathie proliférative porcine ou le traitement de l'entérite nécrotique chez les poulets à griller avec le prémélange TYLOSIN 40.

POSOLOGIE ET ADMINISTRATION

IMPORTANT: Doit être bien mélangé aux aliments avant l'emploi.

Mode de Préparation pour les Porcs

Indication I : Pour chaque 11 g de TYLOSIN par 1 000 kg d'aliment complet, mélanger 0,125 kilogramme du prémélange TYLOSIN 40 par 1 000 kg.

Aliment	Tylosin/1 000 kg	Tylosin 40/1 000 kg
Début	44 g	0,5 kg
Croissance	22 g	0,25 kg
Finition	11 g	0,125 kg

Indication II : Pour le traitement

En association avec un traitement au Poudre Soluble TYLOSIN, administrer le prémélange TYLOSIN 40 à raison de 1,25 kg (110 g de TYLOSIN) par 1 000 kg d'aliment complet pendant trois semaines. Administrer l'eau d'abreuvement médicamenteuse, contenant un gramme de tartrate de TYLOSIN par gallon américain (3,785 litres) pendant les trois premiers jours du traitement ou jusqu'à la disparition des symptômes.

Indication II : Pour la prévention à la suite du traitement

Pour prévenir une récurrence de dysenterie porcine, réduire la posologie à 0,5 kg (44 g de TYLOSIN) par 1 000 kg d'aliment complet. Cet aliment doit être la seule alimentation administrée aux porcs jusqu'à ce qu'ils atteignent le poids requis pour la vente.

Indication III : Administrer le prémélange TYLOSIN 40 à raison de 1,25 kg (110 g de TYLOSIN) par 1 000 kg d'aliment complet. Administrer à l'exclusion de tout autre aliment pendant 21 jours; débiter l'administration avant l'éclosion prévue de la maladie.

Indication IV : Pour le traitement suite à l'administration du Poudre Soluble TYLOSIN

Comme adjuvant au traitement de l'entéropathie proliférative porcine causée par Lawsonia intracellularis, administrer le Poudre Soluble TYLOSIN dans l'eau de boisson à raison de 1 gramme par 12 litres d'eau (83 mg par litre) pendant une période de 7 jours, suivi d'un traitement avec le prémélange TYLOSIN 40 dans les aliments à raison de 1,25 kg (110 g de TYLOSIN) par 1 000 kg d'aliment complet pendant une période de 7 jours.

Indication V : Pour le traitement

Pour traiter l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à Lawsonia intracellularis, administrer le prémélange TYLOSIN 40 à raison de 1,25 kg (110 g de TYLOSIN) par 1 000 kg de ration complète pendant 3 semaines.

Indication VI : Pour le traitement en présence d'infection persistante ou récurrente

Pour traiter l'entéropathie proliférative porcine ou iléite associée à Lawsonia intracellularis en présence d'infection persistante ou récurrente, administrer le prémélange TYLOSIN 40 à raison de 1,25 kg (110 g de TYLOSIN) par 1 000 kg de ration complète pendant 3 semaines. Continuer avec l'administration du prémélange TYLOSIN 40 à raison de 0,5 kg (44 g de TYLOSIN) par 1 000 kg de ration complète pendant 3 semaines.

Mode de Préparation pour les Bovins de Boucherie

Inclure le prémélange TYLOSIN 40 à raison de 0,125 kg (11 g de TYLOSIN) par 1 000 kg d'aliment complet, incluant le fourrage (sur une base de 100% de matière sèche). Administrer sans interruption comme seule alimentation.

NOTE : Ne pas utiliser dans les suppléments liquides thixotropes.

Mode de Préparation pour les Poulets à Griller

Administrer le prémélange TYLOSIN 40 à raison de 2,27 kg (200 g de TYLOSIN) par 1 000 kg de ration complète pour le traitement de l'entérite nécrotique chez les poulets à griller. Distribuer cet aliment médicamenteux à l'exclusion de tout autre aliment pendant 7 jours.

PRÉCAUTIONS

1. Ne pas administrer aux taures de remplacement, ni aux vaches en période de reproduction ou de lactation.
2. Ne pas utiliser dans les aliments contenant des agents liants à l'exception de Lignosol (4%) et de Agri-Collod (0,3%). Ne pas utiliser dans les suppléments, concentrés ou aliments complets contenant de la bentonite. Ne pas utiliser dans les suppléments liquides thixotropes.
3. Lors du traitement de la dysenterie du porc et de l'entérite nécrotique, il faut déterminer à nouveau le diagnostic s'il n'y a pas eu de réponse au traitement dans les 3 à 5 jours suivant le début de ce dernier.
4. Lors du traitement de l'entéropathie proliférative porcine ou iléite, le diagnostic devrait être confirmé par un vétérinaire lorsque les résultats ne sont pas satisfaisants.

MISES EN GARDE

1. Les porcs traités avec ce médicament dans la ration complète en association avec le tartrate de TYLOSIN dans l'eau de boisson ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 48 heures après le dernier traitement à la TYLOSIN dans l'eau de boisson.
2. Aucune période de retrait n'est requise avant l'abattage des porcs traités avec ce médicament à raison de 110 grammes de TYLOSIN par 1 000 kg d'aliment complet sauf lorsqu'il est utilisé en association avec la TYLOSIN dans l'eau de boisson.
3. Aucune période de retrait n'est requise pour les bovins de boucherie et les poulets à griller s'ils sont traités selon les directives de l'étiquette.
4. Ne pas utiliser chez les poules pondeuses.
5. Afin de limiter le développement de la résistance aux antimicrobiens, ce produit ne doit pas être utilisé comme facteur de croissance chez la volaille.
6. Ce produit peut être irritant pour la peau et les muqueuses humaines. Pour mélanger ou manipuler le prémélange TYLOSIN 40, porter des vêtements protecteurs, des gants imperméables et un masque à poussière.
7. Garder hors de la portée des enfants

EFFETS INDÉSIRABLES

Dans de rares cas, un œdème de la muqueuse rectale et légère protubérance anale avec prurit, érythème et la diarrhée ont été rapportés chez des porcs consommant cette drogue dans l'alimentation.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec à une température inférieure à 30°C. Éviter le gel.

PRÉSENTATION

Le prémélange TYLOSIN 40 est fourni dans un sac de 25 kg de papier à parois multiples.

FABRIQUÉ AU CANADA